



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 27 avril 2017**

Présents

Exécutif	MM.	Alain Corthay	maire
		Etienne Murisier	adjoint
	Mme	Coranda Pierrehumbert	adjointe
Bureau du Conseil	M.	Marc Jaquet	président
	Mme	Sylvie Barbat	vice-présidente
	M.	François Mégevand	secrétaire
Conseillères municipales	Mmes	Julia Collis, Cécilia Hauser, Amandine Mayer-Sommer, Corinne Ménétrety, Line Müller, Paola Sanz Velasco, Ania Schwab, Valérie Sella	
Conseillers municipaux	MM.	Christophe Berthelet, José Burgos, Daniel Jauch, Jean-François Jordan, Jean-Baptiste Leclercq, Jacques Petitpierre	
Personnel communal	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
	Mme	Virginie Favre	comptable
Procès-verbaliste	Mme	Emmanuelle Maia	

Absents excusés

-

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mars 2017
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Communications de l'Exécutif
4. Projet de délibération :
 - **04/2017** : Ouverture d'un crédit d'investissement pour le remplacement du véhicule léger de la voirie et l'acquisition d'une remorque
5. Présentation des comptes 2016
6. Demande de naturalisation genevoise
7. Divers.

Le **Président** ouvre la séance à 20h15.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mars 2017

Le procès-verbal est approuvé avec les suppressions (mots en ~~italique barrés~~) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- **Coranda Pierrehumbert** demande une 1^{ère} correction, en page 9, point 5, lettre f) :
 - ➔ « **Coranda Pierrehumbert** a envoyé la demande ~~d'autorisation~~ **de réservation** pour le feu d'artifice. »
- 2^{ème} correction, mentionnée par **Marc Jaquet**, page 12, point 8, lettre c) :
 - ➔ « Une réflexion s'engage, à l'issue de laquelle le Conseil municipal décide, **par 8 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions**, de créer **à l'essai** une sous-commission qui se chargera de recevoir les candidats pour une petite discussion informelle. »
- **Christophe Berthelet** demande une 3^{ème} correction, page 12, point 8, lettre d) :
 - ➔ « **Etienne Murisier** annonce que la Fondation de la Pallanterie organise une fête le 22 juin **pour ses 20 ans** »

2. Communications du Bureau du Conseil

a) Diverses invitations reçues

Le Président annonce diverses invitations reçues, soit : invitation de Jérôme SA pour les portes ouvertes, information de Tisa, inscriptions pour les tournois de foot et de pétanque le 11 juin au centre sportif de SIG, invitation pour la garden party Arve et Lac organisée par l'association PLR Arve et Lac qui aura lieu le 4 mai prochain dès 18 heures à la ferme de St-Maurice (inscriptions jusqu'au 28 avril). **Le Maire** rappelle que le bouquet de chantier de la salle communale (pour l'Exécutif et la commission Bâtiment) aura également lieu le 4 mai.

b) Bureau du Conseil municipal

Le Président rappelle que le nouveau Bureau du Conseil municipal devra être élu le 18 mai prochain. Par tradition, le-la Vice-Président-e devient Président-e, le-la Secrétaire du Bureau devient Vice-Président-e et il faut élire un-e nouveau-velle Secrétaire. Or **Sylvie Barbat** et **François Mégevand** sont candidats à leur propre succession – sous réserve que d'autres personnes soient intéressées par ces fonctions - et **Marc Jaquet** est prêt à laisser sa place si quelqu'un est intéressé, mais il serait aussi d'accord de poursuivre ce mandat.

Jean-François Jordan suggère à tous de réfléchir pour la prochaine fois, pour voir s'il faut maintenir le système de tournus traditionnel, car le Bureau doit être ouvert à tous. **Le Maire** confirme que les trois postes seront remis au concours le 18 mai prochain.

Coranda Pierrehumbert propose d'ouvrir la discussion ce soir ou de la poursuivre lors de la prochaine séance, sachant que le Bureau devra être élu avant fin juin. Elle indique que le Bureau se réunit avec l'Exécutif une dizaine de jours avant le Conseil municipal afin de préparer la séance. Les intéressés voudront bien s'annoncer auprès du Bureau avant le 18 mai 2017.

3. Communications de l'Exécutif

a) Coordinatrice sociale, rapport d'activités

Le Maire annonce que des exemplaires du rapport d'activités de **Brigitte Aellen**, la coordinatrice sociale, sont à la disposition des intéressés à l'entrée de la salle.

b) Révision du Plan Directeur Cantonal (PDCn)

Le Maire rappelle que le Conseil municipal devra voter deux résolutions (concept du PDCn et schéma directeur du PDCn) d'ici le mois de juin 2017.

Le mandataire de la commune a rédigé deux projets de résolutions. La première, qui est plus ciblée, s'oppose au tracé du contournement routier sur la rive gauche et pourrait également être votée par les Conseils municipaux des communes du bassin de la Seymaz. Ces deux projets de résolutions seront transmis aux Conseillers municipaux avec l'ordre du jour de la prochaine séance, afin que chacun puisse faire part de ses remarques ou propositions avant le vote qui, dans l'idéal, devrait intervenir en mai, voire, au plus tard, le 8 juin prochain.

c) Etude stratégique d'opportunité (route de contournement)

Le Maire indique que l'étude stratégique d'opportunité a été analysée par les différents services du département de l'Urbanisme qui viennent de communiquer leurs remarques. Les mandataires vont retravailler plusieurs points de détail en vue du rendez-vous fixé au 14 mai 2017 avec différents responsables de ces services qui donneront les indications nécessaires pour achever cette étude, ce qui permettra de finaliser le PDCom avec la collaboration de la commission ad hoc.

d) Pompiers, nouveau concept opérationnel

Le Maire résume le nouveau concept opérationnel pour lequel les discussions viennent à peine de débiter, tout en précisant qu'il s'agit d'un débat politique. Le but est de développer la collaboration entre les sapeurs-pompiers professionnels et les sapeurs-pompiers volontaires pour les vingt prochaines années, par une refonte du système actuel. Le Maire évoque le passage de trois casernes actuelles - dont une seule fonctionne 24h/24, à cinq casernes 24h/24 sur tout le canton pour les sapeurs-pompiers professionnels. Cela permettrait de sécuriser tout le canton par rapport à des infrastructures telles que le CEVA, le PAV ou les zones industrielles avec des niveaux d'intervention très rapides au niveau des sapeurs-pompiers professionnels.

Là où le bât blesse, c'est que la place des sapeurs-pompiers volontaires va être considérablement revue et corrigée, explique-t-il. En effet, ce concept pourrait aller jusqu'à n'avoir plus qu'une caserne de sapeurs-pompiers volontaires sur la rive gauche. Les compagnies travailleraient ensemble, ce qui serait positif, néanmoins cela engendrerait une perte d'identité au niveau des communes. Il rappelle que l'intercommunalité existe sur la rive gauche, mais faut-il aller jusqu'à ne faire plus qu'une seule caserne? L'Exécutif s'efforcera de défendre le plus possible les collaborations intercommunales, tout en gardant l'identité communale. Par exemple, la présence des sapeurs-pompiers volontaires dans les manifestations (cortèges, promotions, 1^{er} Août, etc.) engendre un sentiment de sécurité pour la population. Les sapeurs-pompiers volontaires participent également à la cohésion sociale de par les activités qu'ils organisent dans les villages ou les communes.

Le Maire ajoute que les sapeurs-pompiers volontaires seraient surformés et que leur nombre passerait de 1'600 à 800. Tous les commandants de la rive gauche ont signé une lettre afin de s'opposer à la centralisation avec une caserne unique et à la perte d'identité que cela provoquera pour les compagnies communales. Les gardes de préservation de salles ne seraient plus assurées par les sapeurs-pompiers volontaires, précise-t-il, mais par des agents de sécurité, ce qui engendrerait également des coûts supplémentaires pour les communes.

Sur une question de **Corinne Ménétrety**, **le Maire** indique que la décision de poursuivre ce processus sera votée en juin au niveau de l'ACG pour une évolution à l'horizon 2030. Il encourage les Conseillers municipaux et commandants de compagnies à faire part de leur avis à l'Exécutif qui les tiendra informés de l'évolution de ce dossier. Il rajoute que des communes pourraient garder leur compagnie, mais que cela coûterait plus cher.

Si l'on va vers une professionnalisation des sapeurs-pompiers volontaires, **Julia Collis** aimerait savoir si cela augmentera à moyen terme leur rémunération. Selon **Christophe Berthelet**, il n'y aura plus de volontaires dans le projet final pour les activités de terrain, juste le SIS. **Le Maire** indique que l'Exécutif pèsera de tout son poids dans la balance pour que les sapeurs-pompiers volontaires soient utilisés sur le terrain en fonction de leurs compétences. Mais ce projet risque de signer la fin des amicales et de provoquer un assèchement progressif du terreau communal.

Christophe Berthelet et **Marc Jaquet** déplorent la disparition prévisible du métier de sapeur-pompier volontaire, ainsi que la destruction du tissu social et la disparition probable de certaines amicales communales avec un tel projet.

Sur une question de **Jean-François Jordan**, **le Maire** indique que la gouvernance devrait être remodelée. Un groupement intercommunal spécial va être créé au sein de l'ACG (Association des Communes Genevoises), validé par le Grand Conseil, qui regroupera toutes les communes. Ce groupement sera chargé de la gestion de la gouvernance de la sécurité pour les sapeurs-pompiers sur tout le canton. L'OCPPAM veillera à ce que les décisions du groupement soient en conformité avec les normes fédérales. **Le Maire** précise que la ville deviendrait minoritaire par rapport aux communes sur les décisions prises qui, elles, auront aussi un impact sur le SIS. Il est donc important que les Conseillers municipaux fassent entendre leur sentiment afin que l'Exécutif puisse le faire remonter plus haut.

e) **Abattoir**

Le Maire indique que l'abattoir devient trop petit pour la région, et **le Président** du Conseil municipal précise que c'est surtout le stockage qui pose problème. La Caisse d'assurance du bétail a approché la commune afin de trouver un nouveau lieu à moyen terme, mais il n'est pas envisageable de développer ce genre d'activité dans le village ou la zone agricole. La solution, s'il doit y en avoir une, serait peut-être du côté de la Fondation de la Pallanterie, conclut **le Maire**. Des contacts sont en cours avec la ZIAP (Zone industrielle et artisanale de la Pallanterie).

f) **Concours d'architecture extension de l'école**

Le Maire annonce qu'il y a 145 inscrits à ce jour. Les projets doivent être rendus le 2 mai (date du timbre postal faisant foi) ou à la Mairie le même jour à 11h30 au plus tard. Faute d'une place suffisante à Meinier, le jury du concours se réunira dans la salle de l'ancien bowling de Thônex où seront exposés les projets. Le Conseil municipal, la population et les lauréats seront invités pour la proclamation des résultats le 16 juin à 18 heures dans la salle susmentionnée.

g) La Trame

Etienne Murisier présente en quelques mots le journal *la Trame*, qui est un condensé des actions qui ont été menées pour les corridors biologiques, en précisant que Meinier en fait partie. Des exemplaires de *la Trame* sont à disposition des intéressés à la sortie de la salle.

h) W.-C. publics

Le chantier a été arrêté un petit moment afin d'entreprendre un contrôle d'amiante, indique **Etienne Murisier** ; il y en avait un tout petit peu au niveau des plinthes du carrelage. Les travaux reprendront le 2 mai.

i) Famine en Somalie, aide d'urgence

Coranda Pierrehumbert annonce que la commission Sociale a octroyé une aide d'urgence de Fr. 1'000.- à la Chaîne du bonheur pour la famine en Somalie.

j) Dates des prochaines manifestations

Une nouvelle exposition, différente des autres, se déroule à la galerie du 27 avril au 7 mai, annonce **Coranda Pierrehumbert** ; des flyers sont à disposition à la réception de la mairie. Le marathon passera le 7 mai par le village ; cette information a été communiquée à la population par le biais d'un tous-ménages.

Elle indique que les Conseillers municipaux et leurs conjoint-e-s peuvent encore s'inscrire à la sortie-repas des aînés, fixée au 21 mai au château de Penthes (espace Gallatin). La commission ad hoc est un brin surprise et déçue du peu d'élus annoncés à ce jour.

k) Fête 5 ans Centre du village/Vide grenier

Le vide-grenier, organisé par le groupe « événement », se déroulera le samedi 10 juin de 10h à 15h. La fête pour les 5 ans du bâtiment intergénérationnel a été associée au vide-grenier. **Coranda Pierrehumbert** dévoile le programme, concocté par **Brigitte Aellen**, la commission Sociale et les habitants du centre du village : portes ouvertes de 10 à 12 heures avec visite libre, repas à petit prix à 12 heures, lâcher de ballons à 13h30 et « dance with me » de 14 à 15 heures afin d'inviter la population à danser.

4. **Projet de délibération**

- **04/2017** : Ouverture d'un crédit d'investissement pour le remplacement du véhicule léger de la voirie et l'acquisition d'une remorque

Le Président résume la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 16 voix pour, soit à l'unanimité.**
(délibération votée en annexe)

5. **Présentation des comptes 2016**

Pendant que **Virginie Favre** distribue les comptes 2016 et le tableau des investissements, **le Maire** remercie tous les Présidents et membres des commissions pour avoir géré avec sérieux leurs budgets. En effet, très peu de comptes sont en dépassement. Puis il passe les comptes en revue et explique les postes ayant des différences significatives. Il laisse le soin à chacun

d'étudier ces documents dans le détail et de poser toutes les questions éventuelles à lui-même, au Président de la commission des Finances ou à la comptable.

À l'issue de ses explications, **le Maire** donne la parole à **Jean-François Jordan** qui insiste sur le fait que ce bon résultat n'est pas pérenne pour les années futures. Il remercie l'Exécutif pour la bonne tenue des dépenses, **Virginie Favre** pour sa tenue des comptes et sa totale transparence. La commission des Finances a examiné les comptes 2016 et donné un préavis positif.

Jean-François Jordan retient que la rentrée fiscale extraordinaire est ponctuelle et qu'elle permet d'alléger les comptes de fonctionnement futurs avec plus d'un million de francs d'amortissements extraordinaires. Les charges, hors amortissements et provisions, sont inférieures de 3 % au budget. Bien que la commune ait dépensé 4,9 % de plus que l'année précédente, cette augmentation a été compensée par 5,1 % de revenus supplémentaires, hors contribution extraordinaire.

Jean-François Jordan ajoute que la commission des Finances et l'Exécutif mettront à jour le plan décennal à la rentrée de septembre, dans le cadre du prochain budget.

Le Maire passe ensuite brièvement en revue les investissements au 31 décembre 2016, qui n'appellent pas de commentaires particuliers.

6. Demande de naturalisation genevoise

En préambule à ce point, les membres de la sous-commission « Naturalisations » résument la réflexion qu'ils ont menée, conformément à la proposition qui avait été faite lors du précédent Conseil municipal et qui consistait à recevoir les candidats à la naturalisation pour un entretien informel avant le vote du préavis par le Conseil : cela permet de créer un lien, d'expliquer le fonctionnement de cette sous-commission tout en les familiarisant avec le lieu.

Au terme d'une brève discussion lors de laquelle la sous-commission explique comment s'est passé ce premier entretien et donne sa perception du candidat, les Conseillers municipaux conviennent qu'il serait judicieux de poursuivre cet essai.

Le Président proclame le huis clos en faisant sortir le public présent, puis présente le dossier.

Le Conseil vote et donne un **préavis favorable par 16 voix pour et 1 abstention**. Cette décision sera communiquée à la personne intéressée et au département.

7. Divers

a) Lecture du pacte

Coranda Pierrehumbert rappelle qu'il était question de faire lire le pacte, lors de la cérémonie du 1^{er} Août, à une personne naturalisée cette année. La sous-commission ad hoc tentera de trouver un volontaire.

b) Traversée du lac

Amandine Mayer-Sommer indique qu'une réunion aura lieu le 29 avril au Tilleul à propos de la traversée du lac et qu'un flyer est à disposition des intéressés.

c) Ligne B

Julia Collis signale des petits retards systématiques de la ligne B à Corsinge, ce qui fait rater la correspondance pour La Capite/Vésenez aux usagers qui descendent en ville.

Le Maire indique qu'il est important de signaler ce genre de problèmes aux TPG, qui sont très réactifs. Il propose aux personnes concernées d'écrire à la Mairie qui relayera. La fréquentation globale est chaque jour en légère augmentation.

d) Fermeture de la route de Meinier

Christophe Berthelet s'étonne que la route de Meinier puisse être fermée en même temps que des travaux se déroulent sur la route de Thonon, qui sont les seuls axes principaux pour descendre en ville. Cela n'aide pas à désengorger le trafic. Il propose d'écrire au service de la Mobilité à ce propos.

e) Déchetterie

Un Meynite a contacté **Daniel Jauch**, car le sol de la déchetterie située vers l'abattoir (devant le récupérateur pour les huiles minérales et végétales) est très sale. Il suggère de placer une grille pour éviter des glissades malencontreuses.

f) Château de Rouelbeau

Sur une question de **Line Müller**, **Etienne Murisier** indique que la commune n'est pas chargée de l'entretien du château de Rouelbeau. En revanche, la voirie meynite s'occupe une à deux fois par année de souffler les feuilles sur la route.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 22h30.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 18 mai 2017 à 20h15

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....
François Mégevand

.....
Marc Jaquet

Annexe : délibération votée

Meinier, le 18 mai 2017/em



Délibération n° 04

Ouverture d'un crédit d'investissement pour le remplacement du véhicule léger de la voirie et l'acquisition d'une remorque

Vu la nécessité de remplacer la voiture "Citroën Berlingo" du service de la voirie, le véhicule actuel étant en fin de vie et les frais d'entretien devenant de plus en plus conséquents,

vu l'utilité d'y adjoindre une remorque pour les divers besoins du service susmentionné,

vu les différentes offres analysées par la Commission Environnement, Routes et Agriculture et l'Exécutif,

conformément à l'article 30, al.1, lettres e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide par 16 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant total de Fr. 30'000.- TTC, destiné à l'achat d'un véhicule « Fiat Doblò Cargo » en remplacement du véhicule actuel utilisé par le service de la voirie, ainsi qu'à l'acquisition d'une remorque,
2. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif ;
3. D'amortir la dépense nette totale en 10 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 62.00.331.24 dès l'année suivant l'acquisition du bien, soit dès 2018 en principe ;
4. D'autoriser le Maire à contracter si nécessaire un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Fr. 30'000.-;
5. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 19 juin 2017.

Meinier, le 8 mai 2017

Le Président du Conseil municipal
Marc Jaquet